

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 21 mars, à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire, Christian CLAVEL.

Sont présent(e)s :

- M. Christian CLAVEL
- M. Franck DUBIEZ
- Mme Marie-Anne PRINCE
- Mme Monique BARRAT
- Mme Elisabeth CARTEIRAC-BOUVET
- Mme Madeleine CAZES
- Mme Céline DESHONS
- M Christophe GROUSSET
- M. Eric MALCOSTE

Mme Fabienne MAJUREL a donné procuration à Mme CAZES

M. Augustin BARON VEILLARD a donné procuration à M. Frank DUBIEZ

1 personne dans le public.

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Elisabeth Carteirac-Bouvet est nommée secrétaire de séance.

Mme Laure MARTENS, secrétaire de mairie assiste à la réunion.

ORDRE du JOUR :

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024

DELIBERATIONS :

- 1. 10.11.12) APPROBATION des COMPTES DE GESTION 2023**
Budget Assainissement.
Budget AEP.
Budget Principal.
- 2. 13.14.15) APPROBATION des COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**
Budget Assainissement.
Budget AEP.
Budget Principal.
- 3. 16,17,18) AFFECTATION DES RESULTATS 2023.**
- 4. 19) VOTE des TAUX COMMUNAUX 2024.**
- 5. 20) TARIF DE L'EAU 2024 (Budget AEP),**

6. **21) TARIF ASSAINISSEMENT (Budget Assainissement),**
7. **22) DELEGATION AU MAIRE POUR LE VIREMENT DE CREDIT de CHAPITRE à CHAPITRE,**
8. **23,24,25) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS,**
Budget Assainissement.
Budget AEP.
Budget Principal.

INFORMATIONS :

QUESTIONS DIVERSES :

Avant d'engager l'ordre du jour, le maire fait état des dernières instructions concernant le budget de la commune :

-la nomenclature M57 (utilisée pour le seul budget principal) que nous avons adoptée en 2023 permet de procéder à des mouvements de crédits d'un compte à l'autre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et Investissements). Mais sont exclues de cette possibilité les dépenses de personnel. Cela permettra d'éviter les réunions du Conseil imposées par de simples décisions modificatives de peu d'importance.

Le conseil municipal doit être consulté pour autoriser ou non le maire à utiliser cette possibilité. Cela fera l'objet d'une délibération de cette réunion.

-Toujours pour le budget principal il y a possibilité de le présenter en sur-équilibre afin d'éviter de prévoir des dépenses dont on sait pertinemment qu'elles ne seront pas réalisées. Par ailleurs le maire rappelle que pour les petites communes comme la notre il y a la possibilité de virer des sommes du budgets principal vers les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement afin de les présenter en équilibre sans être obligé de trop augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement ce qui ne serait pas supportable pour les administrés.

Le maire rappelle qu'il a fait parvenir à chaque membre du conseil municipal un document de 24 pages reprenant les grandes lignes de la situation budgétaire et financière de la commune au 31 décembre 2023 ainsi que les propositions des différents budgets pour 2024. Tout le monde a donc pu prendre connaissance de ces éléments préalablement à la réunion de ce jour.

Comme tous les ans nous constatons au moment de l'établissement du budget que nous n'avons pas reçu toutes les informations de nos autorités de tutelles. Le budget 2024 est donc établi en extrapolant les données qui nous manquent avec celle des années précédentes.

La situation financière de la commune est saine la dette est nulle au Budget Principal, pour l'Assainissement reste pour 9 années encore le remboursement de l'emprunt fait lors de la réalisation du réseau d'assainissement collectif et pour le budget de l'AEP l'emprunt fait en 2018 pour la première tranche du renouvellement du réseau d'AEP de Mas de Bourguet et pour la télésurveillance des installations d'AEP. La dette totale s'élève à 239 687,70€ au 31 décembre 2023. Le solde de notre trésorerie s'élève à 726 698,30€ au 31 décembre 2023 en augmentation de 5,26% par rapport au 31 décembre 2022. Cette trésorerie sera fort utile pour la poursuite de nos investissements dans le cas probable où les subventions deviendraient plus rares dans les années futures.

Retour sur 2023 :

Budget Principal : En section de Fonctionnement nous constatons une augmentation de nos dépenses d'électricité malgré la modernisation de notre éclairage public et l'installation de candélabres équipés de leds. Cela est dû à l'augmentation des tarifs du KWH. Augmentation également des dépenses de carburant, de la voirie et des dépenses de personnels. Ces dernières

s'expliquent par le maintien du poste de vacataire, de la maladie d'une employée qui nous a conduit à demander à un autre agent de faire des heures complémentaires pour la remplacer. Par ailleurs une dépense nouvelle est à constater c'est celle de la maintenance des défibrillateurs. Enfin nous sommes très impactés par l'augmentation générale des prestations de nos fournisseurs.

Pour les recettes nous constatons une augmentation de la somme issue des impôts locaux due à l'augmentation des valeurs locatives.

En section Investissements nous avons dû reporter ou annuler certains investissements prévus en 2023 : Report de la réparation du pont de Malignos, les études n'étant pas terminées, abandon de la remise en état du seuil dans le Vidourle car ces travaux ne sont plus de la compétence de la commune et sera prise en charge par l'EPTB Vidourle au titre de la GEMAPI et la mise en sécurité de la traversée du village, a été décalée à la fin des travaux d'AEP fin 2024 voire début 2025.

Budget AEP :

La section d'exploitation se termine sur un solde positif de 1347€ ce qui est très peu. Les dépenses de réparations et de maintenance sont toujours élevées malgré le fait que la main d'œuvre du personnel communal chargé de la surveillance de la qualité de l'eau, du remplacement des lampes des UV, du complément de chlore ou de la recherche de fuite est prise en charge par le budget principal.

Toutes les analyses (25) réalisées pour le compte de l'ARS ont fait apparaître une eau de bonne qualité biologique et les restrictions d'utilisation qui avaient été imposées par l'ARS aux abonnés de La Rouvière il y a plus de 10 ans ont pu être levées. C'est une grande satisfaction car c'est le fruit d'un travail constant de la commune et des investissements faits depuis plusieurs années.

La section Investissements fait apparaître un déficit de 26 733€ dû au fait que nous avons réglés les factures des travaux et nous sommes en attente des subventions attribuées pour ces mêmes travaux.

Budget Assainissement

Comme tous les ans depuis la création du service de l'assainissement les dépenses annuelles sont supérieures aux recettes annuelles. Le solde positif provient uniquement de la provision faite lors de la création du service. Pourtant nous ne réalisons que très peu d'intervention sur les équipements car ils sont récents. Cette année nous avons eu à vidanger la station deux fois car il y avait colmatage du filtre à pouzzolane. Cela nous a conduit en fin d'année à remplacer la totalité de la pouzzolane la facture de cette opération avoisine les 5000€. La recette relevant du traitement réglé par les abonnés est nettement insuffisante pour assurer la pérennité de notre assainissement. L'étude faite dans le cadre du transfert de cette compétence à la CCPC le démontre nettement.

DELIBERATIONS :

Approbation des comptes de Gestion 2023.

Le maire rappelle que le compte de gestion est établi par la trésorerie il s'appuie sur les mêmes données que celles permettant d'établir le compte administratif qui lui est de la compétence du maire. Ces deux comptabilités doivent être scrupuleusement identiques.

Après avoir présenté les comptes de gestion qui ont bien pris en compte les budgets primitifs et supplémentaires 2023, les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2022 et qu'il a bien été procédé à toutes les opérations d'ordre prescrits au cours de l'année, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver les comptes de Gestion de Mme Hernandez Trésorière.

Pour 2023 il a été arrêté :

1-10 au compte de Gestion du budget Assainissement 2023

	Section Fonctionnement	Section Investissements
Dépenses	12 410,02 €	11 460,00 €

Recettes	-14467,50€	-7476,37€
Résultats 2023	-2 057,48 €	3 983,63 €

Approuvée à l'unanimité : 11 Pour.

1-11 au compte de gestion du budget AEP 2023

	Section Fonctionnement	Section Investissements
Dépenses	68 737,39 €	82 997,36 €
Recettes	-67 390,75€	-109 731,33 €
Résultats 2023	1 346,64€	-26 733,97 €

Approuvée à l'unanimité : 11 Pour

1-12 au compte de Gestion du budget principal 2023

	Section Fonctionnement	Section Investissements
Dépenses	218 262,60 €	68 530,53 €
Recettes	283 774,57 €	34 474,20€
Résultats 2023	65 511,97€ €	34 056,33 €

Approuvée à l'unanimité.

2- Comptes Administratifs 2023 « Principal , Eau, Assainissement »

Le maire rappelle que les comptes administratifs reflètent la comptabilité tenue par le maire, c'est pourquoi il ne peut prendre part au vote ni assister à leur présentation. Il propose donc qu'un président de séance soit élu pour présenter et demander la validation de ses comptes administratifs.

M. Frank Dubiez, 1° adjoint est volontaire pour assurer cette tâche et présente sa candidature.

Elu à l'unanimité

Le maire quitte la salle, et M. Dubiez prend la présidence.

Après avoir présenté les comptes Administratif qui ont bien pris en compte les budgets primitifs et supplémentaires 2022, les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux de mandats, qu'il a bien été procédé à toutes les opérations d'ordre prescrits au cours de l'année, Monsieur Dubiez propose donc au Conseil Municipal d'approuver les comptes Administratifs établis par le Maire de Cros pour 2023.

2-13 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT.

Compte Administratif 2023 de la section de Fonctionnement du budget Assainissement

Résultats 2023 la section fonctionnement
--

Recettes 2023	12 410,02 €	
Dépenses 2023	-14467,50€	
Résultat 2023 (R-D)	-2 057,48 €	Déficit

Compte Administratif 2023 de la section Investissements du budget Assainissement.

Résultats 2023 la section Investissements		
Recettes 2023	11 460,00 €	
Dépenses 2023	-7476,37€	
Résultat 2023 (R-D)	3 983,63 €	Excédent

Résultats de Clôture au 31/12/2023 de la section de fonctionnement du budget Assainissement

Résultats de clôture section fonctionnement 2023		
Report sur l'année 2023	17 119,57 €	Report du résultat des années antérieures
Dépenses 2023	-14 467,50 €	
Recettes 2023	12 410,02 €	
Résultats de clôture 2023	15 062,09 €	

Résultats de Clôture au 31/12/2023 de la section Investissements du budget Assainissement

Résultats de clôture section Investissements 2023		
Report sur l'année 2023	28 039,06€	Report du résultat des années antérieures
Dépenses 2023	-7 476,37€	
Recettes 2023	11 460,00 €	
Résultats de clôture 2023	32 022,69€	Rappel résultat clôture 2022=28 039,06€

Compte Administratif -Résultat de Clôture Global au 31/12/2023 du budget Assainissement

Résultats de clôture Global 2023		
Section de fonctionnement	15 062,09 €	
Section d'investissements	32022,69€	
Résultat Global 2023	47084,78€	Rappel du résultat Global 2022=45158,63€

2-14 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET AEP

Compte Administratif AEP 2023 de la section de Fonctionnement

Résultats 2023 la section fonctionnement		
Recettes 2023	68 737,39 €	

Dépenses 2023	-67 390,75€	
Résultat 2023 (R-D)	1 346,64€	Excédent

Compte Administratif 2023 AEP de la section Investissements

Résultats 2023 la section Investissements		
Recettes 2023	82 997,36 €	
Dépenses 2023	-109 731,33 €	
Résultat 2023 (R-D)	-26 733,97 €	déficit

Résultats de clôture au 31/12/2023 de la section de Fonctionnement du budget AEP.

Résultats de clôture section Fonctionnement 2022		
Report sur l'année 2023	160 912,28 €	Report du résultat des années antérieures
Dépenses 2023	-67 390,75€	
Recettes 2023	68 737,39 €	
Résultats de clôture 2023	162 258,92€	Rappel résultat clôture 2022 160 912,28€

Résultats de clôture au 31/12/2023 de la section d'Investissements du budget AEP.

Résultats de clôture section Investissements 2022		
Report sur l'année 2023	32 660,99 €	Report du résultat des années antérieures
Dépenses 2023	-109 731,33 € €	
Recettes 2023	82 997,36 € €	
Résultats de clôture 2023	5 927,02€	Rappel résultat de clôture 2022=32 660,99€

Résultats de clôture au 31/12/2023 Globaux du Budget AEP.

Résultats de clôture Global 2023		
Section de fonctionnement	162 258,92€ €	
Section d'investissements	5 927,02€€	
Résultat Global 2023	168 185,94 €	Rappel du résultat de clôture global 2022=193 573,27€

2-15 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif 2023 de la section de Fonctionnement du Budget Principal.

Résultats 2023 de la section fonctionnement 2023		
Dépenses 2023	218 262,60 €	
Recettes 2023	283 774,57 €	
Résultats de 2023	65 511,97€ €	(excédent)

Compte Administratif 2023 de la section Investissements du Budget Principal.

Résultats 2023 la section Investissements		
Recettes 2023	68 530,53 €	
Dépenses 2023	34 474,20€	
Résultat 2023 (R-D)	34 056,33 €	excédent

Résultats de clôture au 31/12/2023 de la section de Fonctionnement du Budget Principal

Résultats de clôture section fonctionnement 2023		
Report sur l'année 2023	467 587,15 €	(Report du résultat l'excédent des années antérieures)
Dépenses 2023	218 262,60 €	
Recettes 2023	283 774,57 €	
Résultats de clôture fin 2023	533 099,12 €	Rappel du résultat de clôture 2022= 494 996,70€

Résultats de clôture au 31/12/2023de la section d'Investissements du Budget Principal

Résultats de clôture section Investissements 2023		
Report sur l'année 2023	-5 809,55 €	Report du résultat des années antérieures
Recettes2023	68 530,53 €	
Dépenses 2023	-34 474,20€	
Résultats de clôture 2023	28 246,78 €	Rappel du résultat de clôture 2022= -5 809,55€

Résultat de clôture Global du Budget Principal 2023

Résultats de clôture Global 2023		
Section de fonctionnement	533099,12€	
Section d'investissements	28 246,78€	
Résultat Global 2023	561345,90€	Rappel du résultat de clôture global 2022=489 187,15€

2-13 Après la présentation et explication de ces comptes et M. Dubiez demande au conseil d'approuver les comptes administratifs du budget Assainissement 2023

Approuvés à l'unanimité des présents et représentés =10 pour

2-14 Après la présentation et explication de ces comptes et M. Dubiez demande au conseil d'approuver les comptes administratifs du budget AEP 2023

Approuvés à l'unanimité des présents et représentés =10 pour

2-15 Après la présentation et explication de ces comptes et M. Dubiez demande au conseil d'approuver les comptes administratifs du budget Principal 2023

Approuvés à l'unanimité des présents et représentés =10 pour

Le maire revient dans la salle et après avoir remercié le conseil pour sa confiance reprend la présidence de la réunion

DELIB 3: AFFECTATION des RESULTATS

3-16 Budget Assainissement les résultats de ce budget en section Investissements étant positifs le maire propose donc de ne pas affecter de résultats

Approuvé à l'unanimité =11

3-17 Budget AEP les résultats de ce budget en section Investissements étant positifs le maire propose donc de ne pas affecter de résultats

Approuvé à l'unanimité =11

3-18 Budget Principal bien que les résultats de ce budget en section Investissements soient positifs le maire propose d'affecter la somme de 1280€ correspondant au solde des restes à réaliser. Cette somme sera inscrite pour 2024 au compte 1068.

Approuvé à l'unanimité =11

DELIB 4 - VOTE des TAUX COMMUNAUX 2024.

4-19 Compte tenu de nos besoins, du niveau de la trésorerie de la commune et de la situation économique qui touche tous les administrés le maire propose que pour une année supplémentaire les taux des impôts locaux soient inchangés

-Taxe foncière(bâti) : **38,51%**

-Taxe foncière (non bâti) : **70,50%**

-Taxe d'Habitation (RS) : **10,26%**

Approuvé à l'unanimité =11

DELIB 5-20 TARIFS de l'Eau 2024 -Budget AEP :

Compte tenu des travaux à réaliser pour l'amélioration du rendement de nos réseaux et à la pénurie d'eau qui nous menace et qui impose une vigilance de chacun dans l'usage qu'il fait de l'eau le maire propose une évolution des tarifs de la part fixe et du prix du m3.

-Location annuelle du compteur(abonnement au service de l'eau):**149€HT**

- Prix du mètre cube:**1,69€ HT**

Approuvé à l'unanimité

DELIB 6-21 TARIFS de l'Assainissement 2024 -Budget Assainissement:

Le vieillissement de nos installations et les interventions d'entretien prévisibles et le déficit chronique Recettes-Dépenses constaté depuis l'origine du service de l'assainissement imposent de faire évoluer les tarifs aussi bien de l'abonnement que celui du mètre cube d'eau traitée.

-abonnement annuel : **100€ HT**

- prix du m3 d'eau traité : **0,87€ HT**

Approuvé à l'unanimité

DELIB 7-22 DELEGATION AU MAIRE POUR LE VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE à CHAPITRE :

Comme le permet le CGCT et la nomenclature M57 et afin de disposer de plus de souplesse budgétaire le maire demande au conseil de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas le maire s'engage à communiquer ces mouvements au conseil municipal lors de la réunion la plus proche.

Approuvé à l'unanimité

DELIB 8-23 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024

Le maire rappelle que toutes les informations concernant l'établissement des budgets 2024 ont été données à tout le conseil municipal dans le document distribué préalablement à cette réunion. Le maire présente le budget chapitre par chapitre et répond aux diverses questions posées qui portent essentiellement sur le déficit annuel chronique de ce service qui n'apparaît pas que parce qu'il est masqué par la provision faite lors de la construction du réseau, mais qui à terme 5 ou 6 ans si il n'y a pas de grosses dépenses de fonctionnement avant sera insupportable.

Section Exploitation : les recettes et dépenses s'équilibrent à **27 540€**

Section Investissements : les recettes et dépenses s'équilibrent à **43 482,69€**

Approuvé à l'unanimité

8-24 BUDGET PRIMITIF AEP 2024

Le maire rappelle que toutes les informations concernant l'établissement des budgets 2024 ont été données à tout le conseil municipal dans le document distribué préalablement à cette réunion. Le maire présente le budget chapitre par chapitre et répond aux diverses questions posées.

Section Exploitation : les recettes et dépenses s'équilibrent à **231 150€**

Section Investissements : les recettes et dépenses s'équilibrent à **884 281,65€**

Approuvé à l'unanimité

8-25 BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024 :

Le maire rappelle que toutes les informations concernant l'établissement des budgets 2024 ont été données à tout le conseil municipal dans le document distribué préalablement à cette réunion. Le maire présente le budget chapitre par chapitre et répond aux diverses questions posées. Il fait remarquer que le budget en section de Fonctionnement est présenté en sur équilibre grâce aux excédents cumulés depuis plusieurs années

Section Exploitation : les recettes : **767 819,12€** et dépenses: **510 100,00€**

Section Investissements : les recettes et dépenses s'équilibrent à **411 300,00€**

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée,
Le Maire clos la séance à 19h30.

